

# Conditions Générales de Vente

## « CGV »

*Mise à jour le 25 Mai 2017*

### Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'HRS Solutions, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 492 240 064 , dont le siège social est situé 35 avenue Marechal de Lattre de Tassigny 94220 Charenton-Le-Pont et met à la disposition des Utilisateurs (ci-après le « Service »).

HRS Solutions est un prestataire de service et un organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° **119 407 023 94** auprès de la DIRECCTE Ile de France

HRS Solutions développe, propose et dispense des formations en présentiel , inter et intra entreprise, et à distance en mode E-learning ainsi que des formations associant à la fois le présentiel et le E-learning. HRS Solutions réalise également des études et du conseil aux entreprises.

### Article 1. Objet et champs d'application

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat.

### Article 2. Documents contractuels

Pour toute prestation de formation, HRS Solutions fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à HRS Solutions un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Client après chaque formation, cycle ou parcours.

#### **HRS Solutions**

RCS Créteil 492-240 064- Organisme de formation-  
35 avenue Marechal De Lattre de Tassigny 94220 Charenton-Le-Pont  
[www.hrs-solutions.com](http://www.hrs-solutions.com)- Tél : 01 77 01 44 58  
formation.hrs.solutions@gmail.com

Pour toute autre prestation, HRS Solutions fait parvenir au client, en double exemplaire, un contrat de prestation de service.

### Article 3. Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes pour les entreprises. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Tous nos prix sont indiqués toutes taxes comprises pour les particuliers.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

Pour les formations inter-entreprises :

- L'acceptation de HRS Solutions étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, HRS Solutions se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.
- Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de HRS Solutions S.A.R.L. à réception de facture.
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

Pour les formations intra-entreprises :

L'acceptation de HRS Solutions est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de HRS Solutions S.A.R.L. :

- Un acompte de 40 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à HRS Solutions même si le client renonce à la formation.
- Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'échéancier prévu dans la convention de formation.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, HRS Solutions se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### Article 4. Pénalité de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal majoré d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

#### **HRS Solutions**

RCS Créteil 492-240 064- Organisme de formation-  
35 avenue Marechal De Lattre de Tassigny 94220 Charenton-Le-Pont  
[www.hrs-solutions.com](http://www.hrs-solutions.com) Tél : 01 77 01 44 58  
formation.hrs.solutions@gmail.com

## Article 5. Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à HRS Solutions, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), HRS Solutions pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## Article 6. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour les stages inter-entreprises :

- Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les formations intra-entreprise :

- Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage l'acompte restera acquis à HRS Solutions à titre d'indemnité forfaitaire.

## Article 7. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à HRS Solutions en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de HRS Solutions pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à HRS Solutions pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de HRS Solutions.

## Article 8. Renonciation

Le fait pour HRS Solutions de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## Article 9. Loi applicable

### **HRS Solutions**

RCS Créteil 492-240 064- Organisme de formation-  
35 avenue Marechal De Lattre de Tassigny 94220 Charenton-Le-Pont  
[www.hrs-solutions.com](http://www.hrs-solutions.com) Tél : 01 77 01 44 58  
formation.hrs.solutions@gmail.com

Les Conditions Générales et tous les rapports entre HRS Solutions et ses Clients relèvent de la Loi française.

## Article 10. Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Créteil quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société HRS Solutions qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### **HRS Solutions**

RCS Créteil 492-240 064- Organisme de formation-  
35 avenue Marechal De Lattre de Tassigny 94220 Charenton-Le-Pont  
[www.hrs-solutions.com](http://www.hrs-solutions.com)- Tél : 01 77 01 44 58  
formation.hrs.solutions@gmail.com